



Livre des règlements de Tir à l'arc Canada

Livre 6 Run-arc et Ski-arc

Version 2026.06.01 - FR

Livre 6

Épreuves diverses de tir à l'arc, Run-arc et Ski-arc

Version 2026-06-01

À compter du 1^{er} juin 2026

Table des matières

Introduction	i
Organisation	i
Structure	i
Autres règles reconnues	ii
Définitions:	ii
Chapitre 48 – Épreuves diverses	1
48.1. Épreuves de tir sur cible	1
48.1.1. Épreuve 1440	1
TAC 48.1.1	1
48.1.2. Double épreuve 1440	1
48.1.3. Épreuve 900	1
TAC 48.1.3 Épreuve canadienne 900	1
48.1.4. Double épreuve 70 m	2
48.1.5. Double épreuve 50 m	2
48.1.6. Double épreuve 60 m	2
48.1.7. Double épreuve 50 m	2
48.1.8. Épreuve 25 m	2
48.1.9. Épreuve combinée	2
48.1.10. Épreuve standard	2
48.1.11. Épreuve de duel	5
48.1.12. Épreuves de club	8
48.1.12.1. L'épreuve de duels à 50 m	8
TAC 48.1.13 Épreuve canadienne 1200	11
TAC 48.1.13 Épreuve canadienne à double élimination	11
TAC 4.18.1.14 Épreuve T2S 900	12
48.2. Épreuves de tir en campagne	12
48.2.1. L'épreuve en forêt	12
48.2.2. L'épreuve pointe de flèche (Arrowhead)	15
48.3. Épreuve de tir au drapeau	15
48.4. Tir à longue portée	16
Chapitre 49 Run-arc	17
Chapitre 50 Ski-arc	18

Introduction

Ces livres contiennent les règles, les procédures et les modalités administratives relatives au tir à l'arc au Canada, tel qu'elle est exercée par la Fédération des archers du Canada Inc. connue sous le nom de Tir à l'arc Canada, ainsi que par ses organismes sportifs provinciaux et territoriaux affiliés et leurs membres. Il contient aussi la plupart des lois et règlements régissant le tir à l'arc de la World Archery Federation et des organismes membres dans la mesure où ils s'appliquent aux archers canadiens.

Les archers, les clubs et les autres organismes sont libres de pratiquer le tir à l'arc selon les formes et les règles qu'ils souhaitent. Toutefois, ils sont encouragés à pratiquer le tir à l'arc selon ces règles dans le but de promouvoir la cohérence de la compréhension et des pratiques des archers au Canada ainsi que par d'autres organisations sportives dans le monde.

Cette édition contient toutes les lois et tous les règlements actuels de World Archery ainsi que les règles de Tir à l'arc Canada approuvées et en vigueur à la date indiquée ci-dessous. Il se peut que des interprétations affectent cette édition. Veuillez consulter les sites Web de World Archery (worldarchery.sport) et de Tir à l'arc Canada (archerycanada.ca/fr) pour obtenir une liste de toutes les interprétations qui pourraient être en vigueur.

Pour toute question qui survient concernant une règle contenue dans ce livre, découlant d'erreurs d'édition ou de différences entre les versions française et anglaise, il faudra privilégier la version originale dans laquelle le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada a approuvé la règle. En cas de divergence entre les règles de World Archery dans ce livre et le livre officiel de World Archery, le livre officiel des règles de World Archery prévaudra.

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Organisation

Le Livre des règlements de Tir à l'arc Canada est divisé en sept (7) livres.

Livre 1 – Constitution et procédures	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 2 – Événements	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 3 – Tir à l'arc sur cible	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 4 – Règles du tir en campagne et en 3D	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 5 – Para-tir à l'arc	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 6 – Épreuves diverses de tir à l'arc et ski-arc	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 7 – Règles antidopage	(World Archery)

Structure

Les articles (règles adoptées par le Congrès de World Archery) sont en caractères noirs et en police Calibri. Les articles (règlement adopté par le Conseil d'administration de World Archery) sont en *caractères noirs et italiques en police Calibri*. Certaines sections de la Constitution et des règles de World Archery qui ne s'appliquent habituellement pas aux archers canadiens ont été exclues. Dans la plupart des cas, ces exclusions sont indiquées dans le texte. Le texte complet et actuel de la Constitution et des règles de World Archery peut être consulté sur le site Web de World Archery à l'adresse worldarchery.sport/rules, dans la rubrique « Home-Rules » du menu.

Les articles (règles) en caractères bleus, police Arial, indique les exceptions ou les ajouts aux règles de World Archery telles qu'elles s'appliquent au tir à l'arc au Canada reconnu par Tir à l'arc Canada.

Les numéros d'article précédés de TAC indiquent les règles de Tir à l'arc Canada. Les numéros d'article en caractères noirs précédés d'aucun texte sont par défaut les règles de World Archery.

Les sections TAC portant les mêmes numéros que les sections WA font référence aux sections WA et représentent les exceptions ou les informations supplémentaires apportées à l'article WA.

Les termes « ne peut pas », « doit » et « sera » doivent être interprétés comme une disposition obligatoire.

Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » ne concerne que les archères féminines).

Remarque TAC : Le langage relatif au genre et l'utilisation des pronoms, ainsi que les mots « hommes » ou « femmes » dans le livre des règlements de Tir à l'arc Canada, visent à identifier et à traiter des catégories de compétition particulières, comme le prévoient les règles de World Archery. Les archers du Canada ont le droit de choisir la catégorie à laquelle ils s'identifient le plus pour les compétitions nationales.

Autres règles reconnues

Les règles de tir à l'arc Canada et la plupart des exigences administratives sont basées largement sur les règles de World Archery.

Tir à l'arc Canada est l'organisation canadienne officiellement affiliée à l'International Field Archery Association. Les règles de l'IFAA peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.ifaa-archery.org.

Les règles de Tir à l'arc Canada pour le sport du tir à l'arc en 3D sont particulières au Canada. Toutefois, elles sont basées sur les règles du tir à l'arc en 3D pratiquées par la World Archery et la International BowChasseurs Organization (IBO).

Ce livre de règlements ne contient pas les règles de l'International Field Archery Association (IFAA), de la National Field Archery Association (NFAA — USA), de l'Archery Shooter's Association (ASA) ou International BowChasseurs Organization (IBO). Les lecteurs doivent se référer aux règles publiées par ces organisations pour les événements qu'elles organisent.

Définitions:

(Définitions de Tir à l'arc Canada en bleu. Définitions de World Archery en noir.)

« **TAC** » désigne Tir à l'arc Canada — Fédération canadienne des archers qui utilisent la marque Tir à l'arc Canada.

« **Club affilié** » désigne un club inscrit auprès de Tir à l'arc Canada, capable d'inscrire ses membres en tant que participants, éligible au programme d'assurance et aux avantages associés aux clubs, qui comprennent la possibilité de se porter candidat pour accueillir des événements nationaux et de participer à des événements nationaux, ou d'inscrire des tournois approuvés par la province au calendrier national des tournois.

« **Athlète** » désigne tout athlète qui participe ou est sélectionné pour participer à un événement ou à une compétition.

« **Personnel d'encadrement de l'athlète** » désigne tout entraîneur, soigneur, directeur, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, arbitre, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par un athlète ou une association membre de l'athlète participant à une compétition.

« **Couleurs de camouflage** » désigne des marques déposées ou d'autres designs numériques, qu'ils soient aléatoires ou non et indépendamment des couleurs utilisées, qui consistent en des motifs de camouflage imitant des matériaux naturels tels que l'écorce, les brindilles ou les feuilles qui sont utilisés dans le but de se fondre dans l'environnement naturel, offrant ainsi une visibilité réduite au gibier, au personnel militaire ou autres. Les couleurs de camouflage

non traditionnelles telles que les roses, les bleus, les jaunes vifs, etc. dans des motifs de camouflage composés de designs ayant pour but de se fondre dans l'environnement naturel et d'offrir une visibilité réduite sont considérées comme du camouflage.

« **Compétition** » désigne un évènement ou une série d'évènements se déroulant sur un ou plusieurs jours sous la direction d'un seul organisme (par exemple, les Championnats du monde).

« **Règle de compétition** » désigne une loi qui régit l'un des éléments suivants : l'équipement utilisé en compétition les procédures utilisées dans le cadre d'une épreuve de compétition, les activités de l'athlète ou des athlètes pendant la compétition, ou toute autre action qui se déroule sur le terrain de jeu pendant une compétition.

« **Club** » désigne une organisation enregistrée en tant que membre d'une association provinciale ou territoriale de tir à l'arc qui propose à ses membres des programmes de tir à l'arc à titre récréatif ou compétitif.

« **DT** » désigne Directeur de tir.

« **Évènement** » désigne une épreuve, une course, une ronde ou une compétition (ou un tournoi).

« **Terrain de jeu** » Le terrain de jeu désigne la zone où se déroule la compétition, y compris les zones situées à l'intérieur des barrières de sécurité ainsi que la zone des athlètes derrière la ligne de tir. Il comprend aussi les zones désignées par l'organisateur du tournoi comme étant réservées aux personnes accréditées pour le terrain de jeu.

« **Épreuves internationales** » sont définies comme :

- Les compétitions pour les titres mondiaux et continentaux.
- Les compétitions pour les titres olympiques et paralympiques.
- Les compétitions pour le classement mondial.
- Les événements de qualification olympiques et paralympiques (tournois de qualification continentaux).
- Les événements de tir à l'arc organisés par des organisations de grands événements.
- Et tout autre événement pour lequel World Archery est l'organisme directeur ou nomme les officiels techniques.

« **Identification** » désigne l'affichage normal du nom, de la désignation, de la marque, du logo ou de tout autre signe distinctif du fabricant de l'article, apparaissant au maximum une fois par article.

« **Longues distances** » en tir à l'arc sur cible sont : 30 m, 40 m, 50 m, 60 m, 70 m et 90 m.

« **Longues distances** » en tir à l'arc sur cible de TAC comprennent aussi les distances tirées par les jeunes archers sur des cibles de 80 cm ou 122 cm.

« **Organisation de grands événements** » signifie toute organisation multisports internationale qui agit à titre d'organisme directeur pour tout événement international continental, régional ou autre.

« **Mécanique** » désigne toute méthode qui comprend plusieurs parties en interaction, qu'il s'agisse de pièces individuelles ou de pièces assemblées par des ressorts capables d'agir en coopération pour produire un effet de relâchement de la corde de l'arc grâce à un mouvement de séparation d'au moins une de ces pièces par rapport à une autre.

« **CNO** » désigne le Comité national olympique.

« **ONS** » désigne les organismes nationaux de sport.

« **CO** » désigne le Comité d'organisation.

« **En plein air** » signifie que sur le terrain de jeu, l'athlète est soumis à deux des trois facteurs suivants : (i) la pluie, (ii) le vent et (iii) le soleil. Pour éviter tout doute :

- (i) tirer par une fenêtre ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 élément présent).
- (ii) le tir sous un toit ne serait pas une ronde en plein air puisque seul le vent s'applique, (ni pluie, ni soleil) (1 élément présent).
- (iii) le tir dans un stade avec un toit fermé ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y a ni vent, ni pluie, ni soleil (0 élément présent).
- (iv) le tir dans un stade entouré de murs avec le toit ouvert serait considéré comme une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments) sauf si les athlètes tirent sous un surplomb (0 élément présent).
- (v) le tir des athlètes protégés du vent (voiles, murs) est une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments présents).
- (vi) le tir dans un stade serait considéré comme une ronde en plein air si l'athlète peut être soumis à la fois à la pluie et au soleil (et éventuellement à la pluie) (2 éléments présents). Ce qui précède ne signifie pas que les murs ou les voiles utilisés pour bloquer le vent sont autorisés sur le terrain de jeu.

« **Participant** » désigne tout athlète, le personnel d'encadrement des athlètes, juge, arbitre, délégué, commissaire, membre du jury d'appel, un arbitre de la compétition, un membre de l'équipe ou de la délégation d'une association membre et toute autre personne accréditée.

« **Personne** » désigne les personnes physiques, les personnes morales, les associations non constituées en personne morale et les sociétés de personnes (qu'elles aient ou non la personnalité juridique distincte).

« **OPTS** » désigne les organismes provinciaux et territoriaux de sport membre de Tir à l'arc Canada.

« **Publication** » désigne tout document imprimé ou électronique pouvant être lu à l'aide de systèmes informatiques courants.

« **Ronde de qualification** » désigne les rondes qui servent à qualifier les athlètes pour les rondes suivantes, et à les catégoriser avant les tournois éliminatoires et les finales. Celles-ci sont définies dans le Livre 2, 4.5.1.1 (Tir à l'arc sur cible), 4.5.2.1 (Tir en campagne ou de tir en 3D). Au Canada, il est courant que l'on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun tournoi d'élimination ou finale n'est tiré par la suite, le terme « ronde de qualification » signifie la ou les ronde(s) du tournoi qui servent à déterminer les prix.

« **Inscrit** » désigne un individu qui est un inscrit (membre) d'un OPTS membre de Tir à l'arc Canada ou autrement reconnu comme un inscrit (membre) de Tir à l'arc Canada.

« **RSCT** » désigne Responsable de sécurité du champ de tir, voir Livre 1, Annexe 4, TAC 1.0.

« **Distances courtes** » en tir à l'arc sur cible désignent : 18 m et 25 m.

« **Distances courtes** » en tir à l'arc sur cible de TAC désignent : 18 m et 25 m, tirées sur des cibles de 40 cm ou de 60 cm.

« **DT** » désigne délégué technique.

« **Traditionnel** » en matière de tir à l'arc, désigne les arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arcs recourbés et les arcs longs.

« **Violation** » désigne une violation de ces règles.

« **WA** » désigne World Archery.

« **Famille World Archery** » désigne :

- les membres de World Archery et leurs dirigeants;
- les dirigeants de World Archery, y compris les membres du Conseil, les dirigeants honoraires et les membres du Conseil de justice et d'éthique;
- les membres des comités permanents et ad hoc;
- les juges de World Archery;
- le personnel de World Archery, y compris toute personne rémunérée par World Archery;
- toute personne accréditée à un événement international de World Archery;
- les villes candidates aux événements internationaux de World Archery;
- les comités organisateurs des événements internationaux de World Archery.

« **Jeunes** » désigne les catégories d'âge junior et plus jeune (c.-à-d. junior, cadet, benjamin, minime, poussin).

Les règles du tir à l'arc sur cible au Canada sont conformes aux règles de World Archery, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces pages.

Chapitre 48 – Épreuves diverses

48.1. Épreuves de tir sur cible

48.1.1. Épreuve 1440

L'épreuve 1440 consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 60, 50, 40, 30 m pour les femmes U18 et les femmes 50+;
- 70, 60, 50, 30 m pour les hommes U18, les femmes U21, les femmes et les hommes 50+;
- 90, 70, 50, 30 m pour les hommes U21 et les hommes.

Les distances peuvent aussi être tirées dans l'ordre inverse (de la plus courte à la plus longue).

L'épreuve 1440 peut être tirée en une journée ou sur deux jours consécutifs. Quand une épreuve est disputée sur deux jours, les deux plus longues distances sont tirées le premier jour et les deux plus courtes distances le deuxième jour, ou inversement.

Le blason de 122 cm est utilisé pour les distances de 90, 70 et 60 m (ainsi que 50 m pour les femmes U21 et 50+), et le blason de 80 cm est utilisé pour les distances de 50 m (autres que pour les femmes U21 et 50+), 40 m et 30 m. Le blason multiple de 80 cm peut être utilisé aux distances de 30, 40 et 50 m.

TAC 48.1.1

Au Canada, les distances suivantes sont aussi reconnues pour l'épreuve 1440 :

- 50, 40, 30, 20 m pour les hommes U15 et les femmes U15;
- 30, 25, 25, 20 m pour les hommes U13 et les femmes U13;
- Les distances pour les hommes U10 et les femmes U10 peuvent varier.

Le blason de 122 cm est utilisé pour les deux plus longues distances, et le blason de 80 cm est utilisé pour les deux plus courtes distances. Le blason multiple de 80 cm peut être utilisé pour les deux plus courtes distances.

48.1.2. Double épreuve 1440

La double épreuve 1440 consiste en deux (2) épreuves 1440 l'une après l'autre.

La double épreuve 1440 est tirée sur des jours consécutifs.

48.1.3. Épreuve 900

L'épreuve 900 consiste en 30 flèches tirées aux distances de 60, 50 et 40 m sur un blason de 122 cm.

TAC 48.1.3 Épreuve canadienne 900

L'épreuve canadienne 900 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes sur un blason de 122 cm :

- 55, 45 et 35 m pour les hommes, les femmes, les hommes U21, les femmes U21, les hommes U18, les femmes U18, les hommes 50+ et les femmes 50+;
- 45, 35 et 25 m pour les hommes U15 et les femmes U15;
- 30, 25 et 20 m pour les hommes U13 et les femmes U13;
- Les distances pour les hommes U10 et les femmes U10 peuvent varier;

48.1.4. Double épreuve 70 m

La double épreuve 70 m (arc classique) consiste en deux épreuves de 70 m tirées l'une après l'autre.

48.1.5. Double épreuve 50 m

La double épreuve 50 m (arc à poulies) consiste en deux épreuves de 50 m tirées l'une après l'autre.

48.1.6. Double épreuve 60 m

La double épreuve 60 m (pour les catégories U18 et 50+) consiste en deux épreuves de 60 m tirées l'une après l'autre.

48.1.7. Double épreuve 50 m

La double épreuve 50 m arc nu consiste en deux épreuves 50 m arc nu tirées l'une après l'autre sur une ou deux journées.

48.1.8. Épreuve 25 m

L'épreuve 25 m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 60 cm ou un blason triple de 60 cm.

Configuration des blasons

Épreuve	Taille du blason	Nombre de blasons	Zones de pointage	Hauteur du centre	Espacement horizontal ¹	Espacement vertical ¹
25 m	60 cm	1 à 2 blasons complets	10	centre 130 cm +/- 2 cm	≥ 10 cm	S.O.
		1 à 4 blasons verticaux à 3 spots	5	centre 130 cm +/- 2 cm	≤ 2 cm	S.O.

48.1.9. Épreuve combinée

L'épreuve combinée consiste à tirer une épreuve 18 m et une épreuve 25 m l'une après l'autre sur un ou deux jours en commençant par l'une ou l'autre.

48.1.10. Épreuve standard

L'épreuve standard consiste à tirer 36 flèches à 50 m et 36 flèches à 30 m, en volées de 3 flèches, sur un blason de 122 cm.

48.1.10.1. Catégories

Pour la division arc standard, des compétitions sont offertes dans les catégories suivantes :

- Femmes U18
- Hommes U18
- Femmes U21
- Hommes U21
- Femmes
- Hommes

48.1.10.2. Équipement de l'athlète

L'équipement de la division arc standard est défini comme suit :

Les exigences du [Livre 3, article 9.1, division arc recourbé](#) s'appliquent intégralement, sous réserve des dispositions additionnelles ou modifications suivantes :

48.1.10.2.1.

L'arc doit être simple, soit en plusieurs parties (avec un corps d'arc en métal ou en bois), soit d'une seule pièce. Dans les deux cas, les branches doivent être en bois et/ou en fibre de verre.

48.1.10.2.1.1

Le repose-flèche peut être flexible ou rigide mais simple et non réglable. Un point de pression peut être utilisé, mais il doit être simple et non réglable. De plus, il ne peut pas se trouver à plus de 2 cm en arrière de la gorge de la poignée (point de pivot).

48.1.10.2.1.2.

Un simple contrôleur d'allonge, sonore et/ou visuel. Cet indicateur ne peut donner qu'une indication de la longueur d'allonge.

48.1.10.2.1.3.

Le viseur doit être simple et ne peut comporter ni crémaillère verticale, ni pignon, ni vis pour un réglage minutieux. Le réglage latéral se fait avec une vis. Le viseur, ainsi que tout ce qui en fait partie doit se conformer à l'[Article 48.1.10.2.1.9](#). Le point de visée ne peut pas être en fibre optique.

48.1.10.2.1.4.

Pour la stabilisation se rapporter à l'[Article 48.1.10.2.1.9](#). Les amortisseurs ou les compensateurs (torques) ne sont pas autorisés.

48.1.10.2.1.5.

Les flèches. Leur choix ne doit pas dépasser la qualité XX75 (9,3 mm de diamètre ou un modèle équivalent au niveau du prix et des performances. Les encoches doivent être simples, à fixer soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de la flèche. Les pointes peuvent être coniques ou ogivales. Les plumes peuvent être en plastique ou naturelles.

48.1.10.2.1.6.

Les protections pour les doigts ne peuvent pas comporter de repères durs, ni de plaques de localisation ou autre appareil similaire ni aucun appareil pour aider à retenir, bander et relâcher la corde.

48.1.10.2.1.7.

Des jumelles, une longue-vue et autres moyens optiques ne peuvent pas être utilisés pour voir les impacts des flèches. Les lunettes de tir ne sont pas autorisées.

48.1.10.2.1.8.

Pour les accessoires autorisés, voir le [Livre 3, article 9.4.1.](#)

48.1.10.2.1.9.

L'arc complet, non bandé, avec tous ses accessoires (la stabilisation quand elle est montée dans n'importe quelle direction), doit pouvoir passer dans un trou ou un anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur (+/-0,5 mm de tolérance).

48.1.10.3. Récompenses

Pour l'épreuve standard, il existe des récompenses Épreuve Standard World Archery.

48.1.10.3.1.

Cette distinction consiste en une flèche dans une épinglette ronde sur laquelle se trouvent les mots: « Récompense Épreuve Standard World Archery ».

RECOMPENSE ÉPREUVE STANDARD WORLD ARCHERY					
	Flèche sur fond blanc	Flèche sur fond noir	Flèche sur fond bleu	Flèche sur fond rouge	Flèche sur fond or
Hommes	500 Points	530 Points	560 points	590 points	620 points
Femmes	475 Points	505 Points	535 points	565 points	595 points

48.1.10.3.2.

Pour obtenir une récompense épreuve standard World Archery, l'athlète ne doit pas avoir obtenu d'étoile de 1000 points ou plus avec un arc recourbé ou un arc à poulies.

48.1.11. Épreuve de duel

L'épreuve de duel se tire à 18 m sur des blasons triples verticaux de 40 cm ou à 70 m sur des blasons de 122 cm.

(Voir [Livre 2, annexe 4, image 17 : 2 blasons triples verticaux de 40 cm pour le 18 m](#) et [Livre 2, annexe 4, image 5 : configuration des buttes de tir extérieures.](#))

En plus des règles énoncées dans le [Livre 2 – Événements](#), les règles suivantes s'appliquent à l'épreuve de duel.

48.1.11.1. L'épreuve

48.1.11.1.1.

L'épreuve de matchs en duels se tire à 18 m sur des blasons triples verticaux de 40 cm ou à 70 m sur des blasons de 122 cm et consiste en une première épreuve de qualification, une deuxième épreuve de qualification, les épreuves éliminatoires, les demi-finales et les finales.

48.1.11.1.1.1.

Elle se compose comme suit :

- La première épreuve de qualification : (60 flèches – 5 x 12) les athlètes sont répartis par tirage au sort en groupes de six (6) athlètes (maximum de huit (8) groupes par division et par catégorie). Si possible, il ne doit pas y avoir plus d'un membre d'une même équipe par groupe. Afin d'éviter que les meilleurs athlètes se rencontrent dans la première épreuve, ceux-ci sont répartis dans différents groupes selon leurs résultats aux Championnats du monde précédents. Les athlètes d'un groupe tirent une série de matchs individuels les uns contre les autres. Chaque match consiste en quatre (4) volées de trois (3) flèches tirées en 90 secondes. Tous les athlètes tirent en même temps.
- La deuxième épreuve de qualification : (60 flèches – 5 x 12) les 24 meilleurs athlètes (huit (8) vainqueurs, huit (8) deuxièmes et les huit (8) athlètes ayant obtenu les meilleurs pointages totaux de tous les groupes) de chaque division et catégorie sont répartis par tirage au sort en quatre (4) groupes de six (6) athlètes. Chaque groupe comprend un nombre égal de vainqueurs, de deuxièmes et d'athlètes ayant obtenu les meilleurs pointages totaux. Le programme de tir est le même que pour la première épreuve de qualification.
- Les épreuves éliminatoires : (60 flèches – 5 x 12) les douze (12) meilleurs athlètes (quatre (4) vainqueurs, quatre (4) deuxièmes et les quatre (4) athlètes ayant obtenu les meilleurs pointages totaux de tous les groupes) de chaque division et catégorie sont répartis par tirage au sort en deux (2) groupes de six (6) athlètes selon la même

procédure que ci-dessus. Le programme de tir est le même.

- *Les demi-finales, dans lesquelles les vainqueurs et les deuxièmes de l'épreuve éliminatoire se rencontrent. Le vainqueur d'un groupe tire contre le deuxième de l'autre groupe. Chaque athlète tire une série de manches (volées) de trois (3) flèches en 90 secondes. Les égalités de pointage sont départagées par un tir de barrage après chaque manche. L'athlète qui remporte quatre (4) manches sur sept (7) remporte le match. Les athlètes tirent en alternance. L'arbitre détermine par tirage au sort quel athlète commence à tirer la première manche. L'athlète qui commence la première manche tire en second en deuxième manche. Les athlètes alternent ensuite après chaque manche.*
- *Les finales : les vainqueurs des demi-finales accèdent aux finales; les deux perdants sont classés troisièmes. Le programme de tir est le même que pour les demi-finales.*

48.1.11.2. Aménagement du terrain

Pour l'épreuve de matchs en duels à 18 m, les blasons triples verticaux de 40 cm sont installés par paires sur chaque butte.

48.1.11.3. Blasons

Pour l'épreuve de matchs en duels, le blason triple vertical de 40 cm est utilisé pour le match à 18 m, et le blason de 122 cm est utilisé pour le match à 70 m.

48.1.11.4. Le tir

48.1.11.4.1.

Pour les épreuves de matchs en duels, les athlètes disposent de 90 secondes pour tirer une série de trois (3) flèches.

48.1.11.4.2.

Pour les épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve de matchs en duels, les athlètes ne bénéficieront pas de temps supplémentaire en cas de défaillance de leur matériel. Ils pourront, cependant, quitter la ligne de tir pour le réparer ou le remplacer pour ensuite revenir terminer la volée ce, si le temps limite le permet.

48.1.11.4.3.

La procédure pour l'épreuve de matchs en duels est la suivante :

- *Première épreuve de qualification : 24 athlètes tirent en même temps sur douze (12) cibles, deux (2) athlètes par butte. Les douze (12) buttes sont aménagées en groupes de trois (3) de manière que les quatre (4) groupes tirent ensemble.*

- *Si certains groupes sont incomplets, les athlètes sans adversaire sont exempts, mais doivent tirer leurs matches pour le pointage (voir pointage total). Les positions sur la ligne de tir (gauche-droite) et les couloirs de tir changent après chaque match.*
- *Deuxième épreuve de qualification : la procédure est identique à celle de la première épreuve de qualification.*
- *Épreuves éliminatoires : les divisions et les catégories tirent séparément. Douze (12) athlètes tirent sur les six (6) buttes centrales.*
- *Demi-finales : les matches sont tirés séparément, les uns après les autres, avec deux (2) athlètes par butte, placées au centre.*
- *Finales : la procédure est identique à celle des demi-finales.*

48.1.11.5. Ordre de tir

48.1.11.5.1.

Pour l'épreuve de matches en duels, les deux (2) athlètes tirent sur la même butte de tir, chacun sur son propre blason triple vertical.

48.1.11.5.2.

Pour l'épreuve de matchs en duels, les athlètes disposent de 90 secondes pour tirer une série de trois (3) flèches. Un feu jaune indique qu'il ne reste que 30 secondes de tir.

48.1.11.6. Marquage des pointages

48.1.11.6.1.

Pour les premières et deuxièmes épreuves de qualification, les athlètes établissent les pointages eux-mêmes.

48.1.11.6.2.

Pour l'épreuve éliminatoire, les pointages sont confirmés par un arbitre.

48.1.11.6.3.

Dans les demi-finales et les finales, les athlètes restent derrière la ligne de tir. Les arbitres annoncent et marquent les valeurs des flèches qui sont ensuite retirées par les agents des athlètes.

48.1.11.6.4.

Les pointages actualisés de chaque match sont affichés à la fin de chaque volée ou manches dans les couloirs de tir.

48.1.11.6.5.

Pour l'épreuve de matchs en duels, les résultats sont établis de la manière suivante :

- *Pour les épreuves de qualification et éliminatoires, le vainqueur de chaque match marque deux (2) points, le perdant zéro (0), les ex-æquo marquent chacun un (1) point.*
- *L'athlète qui a le plus de points après cinq (5) duels est déclaré vainqueur du groupe et il accède au tour suivant.*
- *L'athlète qui a le deuxième meilleur nombre de points est déclaré deuxième du groupe et il accède au tour suivant;*
- *L'athlète qui a le deuxième meilleur nombre de points est déclaré deuxième du groupe et il accède au tour suivant.*
- *Dans les épreuves finales, les athlètes doivent tirer jusqu'à sept (7) manches (volées), l'athlète qui le premier gagne quatre (4) manches est déclaré vainqueur du match.*
- *Les vaincus des demi-finales sont tous deux classés à la troisième place.*

48.1.11.6.6.

En cas d'égalité, de points ou de pointages, pour déterminer le placement dans un groupe, il devra y avoir un tir de barrage. Les deux (2) athlètes tirent en même temps une volée de trois (3) flèches, sur leur propre blason, sur la même cible.

Si l'égalité subsiste, ils doivent tirer, en alternance, une flèche (40 secondes) sur le blason du milieu. Les athlètes tirent en alternance. La flèche la plus près du centre départage l'égalité. Si nécessaire, d'autres tirs de barrage comme décrit ci-dessus (une (1) flèche la plus près du centre tirée sur le blason du milieu) devront départager l'égalité.

Dans les épreuves finales, un (ou des) tir(s) de barrage consistant en une (1) seule flèche placée la plus près du centre déterminera le vainqueur de chaque manche.

48.1.12. Épreuves de club

Une épreuve de club permet aux athlètes de tirer des matchs sans élimination directe. Plusieurs variantes sont possibles et sont décrites dans leurs règlements administratifs respectifs, dont l'une est présentée ci-dessous.

48.1.12.1. L'épreuve de duels à 50 m

La compétition :

L'épreuve de duels à 50 m se compose d'une épreuve de classement de 27 flèches à 50 m sur un blason de 122 cm pour tous les athlètes. Les résultats de cette épreuve de classement sont utilisés pour répartir les athlètes en groupes de huit (8) pour chaque division,

indépendamment de leur classe.

Les athlètes de chaque groupe tirent les uns contre les autres dans une série de duels en poules qui déterminent les trois (3) meilleurs athlètes de chaque groupe.

Explications :

- *Divisions : arc classique, arc à poulies, arc nu, arc standard.*
- *Catégories : toutes les catégories, indépendamment du sexe ou de l'âge, concourent ensemble dans les mêmes divisions.*
- *Nombre de flèches pour l'épreuve de classement : neuf (9) volées de trois (3) flèches, pour un total de 27 flèches.*
- *Nombre de flèches dans les duels : sept (7) duels de neuf (9) flèches, pour un total de 63 flèches.*
- *Nombre total de flèches dans la compétition : 90 flèches avec un pointage maximal de 900 points.*
- *Procédure de classement : pour chaque division, les athlètes sont classés selon le total des points, les touches, les 10 et les X.*
- *Les athlètes sont repositionnés sur les cibles de la manière suivante : les athlètes classés 1 à 4 sur la cible numéro 1 de cette division; les athlètes classés 5 à 8 sur la cible numéro 2, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la division. Le même système est utilisé pour les autres divisions.*
- *En cas d'égalité pendant l'épreuve de classement pour les athlètes classés 8/9, 16/17, etc., pour chaque division, ils sont classés par l'organisateur (suggestion : par ordre alphabétique du nom de famille puis du prénom).*
- *Répartition des groupes et des cibles : au minimum deux (2) athlètes par cible et un minimum de quatre (4) athlètes par groupe. Les divisions comptant moins de quatre (4) athlètes ne peuvent donc pas participer. Les organisateurs ont la possibilité de départager comme il leur plaît les deux (2) derniers groupes (ou plus) de chaque division afin de respecter ces minima.*
- *Pour chaque groupe, chaque athlète tire sept (7) duels de trois (3) volées de trois (3) flèches.*
- *Les duels sont tirés dans l'ordre suivant (en considérant les cibles 1 et 2 comme faisant partie du même groupe) :*
- *Première série de duels (duels 1 à 4) :*

- A1-A2 B1-B2 C1-C2 D1-D2
- A1-B2 B1-C2 C1-D2 D1-A2
- A1-C2 B1-D2 C1-A2 D1-B2
- A1-D2 B1-A2 C1-B2 D1-C2
- *Deuxième série de duels (duels 5 à 7) :*
 - A1-D1 B1-C1 A2-D2 B2-C2
 - A1-C1 B1-D1 A2-C2 B2-D2
 - A1-B1 C1-D1 A2-B2 C2-D2
- *Les résultats des duels sont comptabilisés par pointages de la manière suivante : deux (2) points par duels gagnés ; un (1) point pour les duels nuls (à égalité) et zéro (0) point pour les duels perdus. Pour les exempts, si un athlète est absent au moment de tirer, son adversaire tire quand même mais ne marque pas de point.*
- *Les athlètes qui gagnent le maximum de sept (7) duels marquent quatorze (14) points au total.*
- *Le vainqueur de chaque groupe est déterminé par le nombre de points obtenus pendant les duels. En cas d'égalité, le pointage accumulé après l'épreuve de classement (puis les touches, les 10 et les X) détermine le vainqueur. S'il est impossible de départager une égalité, les athlètes sont classés à la même position.*
- *Chaque athlète tire 90 flèches à 50 m sur un blason de 122 cm, il peut donc ainsi comparer son pointage à l'épreuve 900. Les organisateurs peuvent aussi, s'ils le désirent, récompenser les trois (3) plus hauts totaux de chaque division ainsi que les trois (3) meilleures équipes (les trois (3) meilleurs individuels forment une équipe).*
- *Les feuilles de marque pour les 27 flèches de classement sont les feuilles standards de la Fédération internationale de tir à l'arc (World Archery) utilisées en tir sur cibles en salle ou en plein air.*
- *Les feuilles de marque pour les groupes peuvent être classées de la manière suivante: feuilles de marque 1-1 et 1-2 pour la cible 1 de chaque groupe ; feuilles de marque 2-1 et 2-2 pour la cible 2 de chaque groupe.*

48.1.12.2.

Recommandations: Comment organiser la compétition?

Nous suggérons de faire débiter la compétition à 10:30 avec deux (2) volées d'essais de trois (3) flèches suivies des 27 flèches de l'épreuve de classement.

Les athlètes doivent être repartis de gauche à droite, séparés par divisions. Par exemple : la division arc classique en premier, suivie de la division arc nu puis de la division arc à poulies.

Le nombre de buttes de tir doit être suffisant pour permettre à tous les athlètes de tirer sur leur propre butte; prévoir aussi, une cible supplémentaire mise à disposition par division.

Les athlètes doivent porter les numéros (dossards) standards.

Après avoir tiré les 27 flèches de l'épreuve de classement, les athlètes sont priés de laisser leurs numéros sur la ligne de tir.

Pendant une pause repas de 45 minutes à une heure, les organisateurs peuvent préparer les résultats de l'épreuve de classement et repositionner les athlètes sur les buttes.

Les athlètes sont ensuite appelés sur la ligne de tir, butte par butte. Ils peuvent ainsi connaître leur nouvelle cible et prendre leur nouveau dossard.

Les organisateurs doivent préparer les feuilles de marque pour deux groupes de duels : elles doivent mentionner le numéro de cible et les noms des adversaires des athlètes ; il leur sera plus facile de comparer leurs pointages à la fin de chaque duel.

Le premier groupe de quatre (4) duels commence suivi du deuxième groupe de trois (3) duels.

Les organisateurs peuvent faire une pause de dix (10) minutes entre les deux (2) groupes de duels pendant laquelle ils peuvent récupérer les feuilles de marque et préparer une liste de résultats intermédiaires.

La cérémonie de remise des prix doit avoir lieu aussitôt que possible après la fin du deuxième groupe de duels.

D'autres épreuves de clubs seront publiées une fois développées.

TAC 48.1.13 Épreuve canadienne 1200

L'épreuve canadienne 1200 consiste à tirer 30 flèches à chacune des distances suivantes sur un blason de 122 cm :

- 70, 60, 50 et 40 m pour les hommes, les hommes U21 et les hommes 50+;
- 60, 50, 40 et 30 m pour les femmes, les femmes U21, les femmes U18, les femmes 50+ et les hommes U18;
- 50, 40, 30 et 20 m pour les hommes U15 et les femmes U15;
- 35, 30, 25 et 20 m pour les hommes U13 et les femmes U13;
- Les distances pour les hommes U10 et les femmes U10 peuvent varier.

TAC 48.1.13 Épreuve canadienne à double élimination

L'épreuve canadienne à double élimination (ECD) consiste en des duels suivant le tableau des appariements affiché sur la page des formulaires du site Web de Tir à l'arc Canada. Lorsqu'un classement est établi à partir d'une épreuve de qualification, il n'y a pas nécessairement de

couverture pour accéder à l'ECD; des exemptions peuvent être accordées au besoin. Voir le Livre 2, TAC 4.5.1.0 et WA 4.5.1.2 pour les règles applicables aux duels.

TAC 4.18.1.14 Épreuve T2S 900

L'épreuve T2S 900 consiste à tirer 30 flèches sur un blason complet de 80 cm à chacune des distances suivantes :

- 35, 30 et 25 m pour toutes les catégories d'âge sauf les catégories U10;
- Les distances pour les hommes U10 et les femmes U10 peuvent varier.

L'épreuve T2S 900 est une épreuve de développement de club et n'est pas destinée aux championnats.

48.2. Épreuves de tir en campagne

48.2.1. L'épreuve en forêt

L'épreuve en forêt est une épreuve de tir en campagne à distances inconnues tirée sur un certain nombre de cibles avec des blasons en forme d'animaux.

48.2.1.1. Classes

Pour l'épreuve en forêt, World Archery reconnaît les classes suivantes:

- Femmes
- Hommes

48.2.1.2. Divisions

Pour l'épreuve en forêt avec l'équipement tel que spécifié au [Livre 4, chapitre 19 – Équipement de l'athlète](#) :

- Arc recourbé
- Arc à poulies
- Arc nu
- Arc droit
- Arc traditionnel

48.2.1.3. L'épreuve en forêt

48.2.1.3.1.

L'épreuve en forêt consiste en un nombre quelconque de cibles, entre 12 et 24, nombre divisible par quatre, trois (3) flèches par cible. L'épreuve est normalement tirée aux distances inconnues mais elle peut être tirée aux distances connues pour autant que les distances restent conformes aux limites fixées en [Article 48.2.1.3.2.](#)

48.2.1.3.2. Distances pour l'épreuve en forêt :

Nombre de cibles	Diamètres des anneaux intérieurs en cm	Distances en mètres	
		Pas bleu « arc nu », « arc droit », « arc standard »	Pas rouge « arc recourbé » et « arc à poulies »
3	∅ 7.5 / 5	5 - 10	5 - 15
3	∅ 15 / 10	5 - 20	5 - 25
3	∅ 22.5 / 15	5 - 30	5 - 35
3	∅ 30 / 20	5 - 45	5 - 55

Quand cela est possible, les pas de tir doivent être combinés.

Les distances des cibles de même diamètre varient entre la plus longue, la moyenne et la plus courte.

Dans l'épreuve en forêt, seule la première flèche qui touche une zone de marque est retenue pour le pointage :

Impact de la flèche	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche
Anneau intérieur	15 points	10 points	5 points
Anneau extérieur	12 points	7 points	2 points

48.2.1.4. Aménagement du terrain

48.2.1.4.1.

Le parcours doit être aménagé de manière que les pas de tir et les cibles soient facilement accessibles, sans difficulté excessive, danger ou perte de temps.

48.2.1.4.1.1.

Les cibles décrites en [Article 48.2.1.3.2.](#) doivent être disposées de manière à permettre un maximum de variété et la meilleure utilisation possible du terrain.

48.2.1.4.1.2.

À toutes les cibles, les organisateurs doivent placer un pas de tir (ou un repère) qui permet à au moins deux (2) athlètes de tirer en même temps, d'un côté ou de l'autre du pas de tir.

48.2.1.4.1.3.

Les pas de tir sont numérotés en fonction de la cible à laquelle ils correspondent, ils doivent indiquer la distance de tir (pour les tirs aux distances connues). Les pas de tir sont de couleurs différentes en fonction de la division concernée :

- bleu pour les divisions « arc nu », « arc droit » et « arc standard » et
- rouge pour les divisions « arc recourbé » et « arc à poulies ».

48.2.1.4.1.4.

Les blasons avec un anneau intérieur de 7.5 cm sont disposés en carré, quatre (4) par cible.

48.2.1.4.1.5.

La tolérance dans les mesures du pas de tir à la cible ne peut pas excéder +/- 25 cm pour les distances de 15 m ou moins et +/- 1 m pour les distances entre 15 et 60 m. Les mesures doivent être effectuées en l'air à environ 1,5 à 2 m au-dessus du sol avec n'importe quel instrument tant que celui-ci respecte les tolérances.

48.2.1.4.1.6.

Les buttes de tir doivent présenter une marge minimale de 5 cm autour des zones de pointages les plus basses des blasons qui y sont placés. Aucun point du blason ne doit se trouver à moins de 15 cm du sol. Et en toutes circonstances, peu importe le terrain, les buttes doivent être placées le plus perpendiculairement possible à la ligne de visée depuis le pas de tir, de manière à offrir autant que possible à la vue des athlètes le blason dans son entier.

48.2.1.4.1.7.

Les cibles doivent être numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20 cm de haut, être jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune, être placés à l'approche des pas de tir. Ils serviront de point d'arrêt (zone d'attente) pour les athlètes attendant leur tour de tirer.

48.2.1.4.1.8.

Les blasons ne doivent pas être placés sur des blasons plus grands. Les buttes ou l'arrière de celles-ci ne doivent pas présenter de repères pouvant servir de point de visée.

48.2.1.4.1.9.

Le cheminement à suivre de cible en cible doit être clairement indiqué par des panneaux indicateurs placés à intervalles réguliers de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours.

48.2.1.4.1.10.

Les organisateurs doivent ériger partout où cela est nécessaire des barrières pour maintenir les spectateurs à bonne distance tout en leur assurant la meilleure vue possible de la compétition. Seules les personnes dûment accréditées pourront emprunter le parcours et pénétrer de ce fait à l'intérieur du périmètre de sécurité ainsi créé.

48.2.1.5. Équipement des sites

48.2.1.5.1.

Pour l'épreuve en forêt, les organisateurs peuvent utiliser les blasons animaliers de la manière suivante :

Diamètre des anneaux intérieurs			
∅ 7.5 / 5 cm	∅ 15 / 10 cm	∅ 22.5 / 15 cm	∅ 30 / 20 cm
Animaux typiques, par exemple :			
Écureuil	Lièvre	Chevrette	Ours
Lapin	Renard	Glouton	Cerf
Martre	Raton laveur	Loup	Sanglier
Bécasse	Grouse		

48.2.1.5.2.

Les blasons pour le tir en forêt sont des représentations (photos, dessins, peintures) d'animaux (voir tableau), caractérisées par des nuances et des contrastes qui les rendent clairement visibles aux différentes distances, en condition normale de lumière de jour, pour des athlètes possédant une acuité visuelle normale. Ces images doivent être imprimées sur fond blanc. Les blasons doivent présenter deux (2) cercles intérieurs, concentriques et un anneau ou une ligne extérieure. Le plus petit cercle intérieur marque X et le deuxième cercle intérieur (plus large) sert de zone marquante la plus haute. Le cercle extérieur correspond au contour du corps de l'animal si celui-ci est clairement délimité, autrement il s'agira d'une ligne fermée, clairement tracée le long du contour de l'animal. Les organisateurs peuvent utiliser des cibles 3D pour remplacer ou en plus des blasons animaliers.

48.2.1.6. Marquage des pointages

Les organisateurs peuvent choisir de marquer l'épreuve en forêt comme une épreuve 3D selon le principe de tir d'une (1) seule flèche: le plus petit anneau (anneau X) devient alors l'anneau à 15 points, l'anneau intérieur devient l'anneau à 12 points et le contour extérieur de la cible animalière devient l'anneau à 7 points.

48.2.2. L'épreuve pointe de flèche (Arrowhead)

L'épreuve pointe de flèche (Arrowhead) consiste à tirer 24 ou 48 cibles ce qui constitue deux épreuves de tir en campagne complètes. Les distances sont établies en [Livre 2, Article 4.5.2.2](#). Les épreuves peuvent être tirées à des distances connues, à des distances inconnues ou n'importe quelle combinaison de connues et d'inconnues.

48.3. Épreuve de tir au drapeau

Se référer à la version la plus récente du Livre des règlements sur le [site Web de World Archery](#).

48.4. Tir à longue portée

Se référer à la version la plus récente du Livre des règlements sur le [site Web de World Archery](#).

Chapitre 49 Run-arc

Se référer à la version la plus récente du Livre des règlements sur le [site Web de World Archery](#).

Chapitre 50 Ski-arc

Se référer à la version la plus récente du Livre des règlements sur le [site Web de World Archery](#).